



IPSE



Regard sur...

Le dialogue social et civil en Europe



Alain Coheur

Membre du CESE européen et directeur des affaires internationales de la Mutuelle Solidaris

1 Les institutions démocratiques européennes sont questionnées à différents niveaux, en matière de fonctionnement (place du Parlement, éloignement entre la population et ses représentants élus, poids de l'intergouvernemental dans les grands sujets politiques...) ou de capacités à traiter les enjeux stratégiques (mutations du travail, protection de l'environnement...). Afin d'y remédier, la démocratie représentative doit-elle évoluer vers une démocratie plus participative ?

► **Alain Coheur** : A l'évidence, la démocratie participative vise de manière générale à intégrer les usagers, les administrés ou les citoyens à la prise de décisions administratives ou aux politiques les concernant. Face à des démocraties libérales représentatives parfois accusées de favoriser l'apathie politique du plus grand nombre, il importe d'impliquer le plus possible de personnes dans des activités permettant leur participation et de faire apparaître dans l'espace public des citoyens situés ordinairement en lisière de la chose publique. La motivation de cette participation est de plus en plus vive et se retrouve dans de multiples initiatives qui cherchent à renforcer les capacités d'expression et d'action en dehors de l'initiative des pouvoirs publics. L'enjeu principal de la participation porte en effet sur la formation d'une citoyenneté active et informée ce qui était communément voire précédemment appelé l'éducation populaire.

Pour P. Rosanvallon, il est essentiel de « compliquer la démocratie » pour produire un « commun qui fasse sens » qui ne soit pas seulement une collection d'individus ni même un régime de la décision mais un régime de la volonté générale, il faut alors savoir affronter le quotidien de cette démocratie de participation/délibération, dans ses interpellations mais aussi dans les exigences et limites qu'il pose.

2 Quel regard portez-vous sur la méthode ouverte de coordination ? les initiatives citoyennes européennes ?

► **Alain Coheur** : La mise en œuvre de la politique sociale européenne a procédé par essais par de nombreuses tentatives pour redéfinir non seulement la nature du social mais également l'articulation des acteurs et des niveaux ainsi que les normes pour mettre en œuvre la dimension sociale. La méthode ouverte de coordination a été définie lors des conclusions du Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2004. La thèse dominante est que la MOC est une réponse à la question de la subsidiarité. Elle permet là où les compétences de l'Union et des Etats membres sont partagées et où l'Union n'a que peu de légitimité pour agir d'entreprendre des actions tout en respectant le principe de subsidiarité et en mettant en œuvre le principe de proportionnalité. Du fait de sa souplesse, la MOC ne remettait pas en cause la capacité des Etats membres de réguler comme ils l'entendent ces questions. Je suis partisan de la thèse selon laquelle la MOC a masqué l'inaction en matière sociale, elle a permis à chacun de suivre sa voie sans réellement se soucier du niveau européen. Ceci est renforcé par le fait que les acteurs collectifs pertinents se sont détournés de la méthode, soit se sont révélés incapables de maîtriser un jeu complexe à plusieurs niveaux. La MOC aura été une affaire de spécialiste pas toujours audible alors qu'elle aurait du ou pu limiter les divergences en matière sociale entre les Etats membres, voire dans certains cas à apporter une certaine convergence, le niveau européen en donnant un toit commun aurait permis à chaque pays d'évoluer (de se moderniser pour employer le jargon communautaire) tout en évitant des approches individuelles favorisant le dumping social (et les jeux non-coopératifs). Il aura dès lors fallu attendre l'initiative du socle européen des droits sociaux pour remettre, de manière forte, la question sociale dans les débats européens. Les organisations de la société civile n'ont que très peu joué dans la pièce de la MOC soit, comme évoqué, du fait de la complexité des mécanismes soit parce qu'elles ne furent que peu consultées.

Juillet 2020



IPSE



Regard sur...

Le dialogue social et civil en Europe



Alain Coheur

Membre du CESE européen et directeur des affaires internationales de la Mutuelle Solidaris

3 > Toute bonne conférence conduit à aborder le serpent de mer de l'articulation entre dialogue social et dialogue civil. Comment lui donner une réalité concrète ?

► **Alain Coheur** : Le Comité économique et social européen a, quant à lui, mis en place depuis 2004 un Groupe de Liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile, qui s'inscrit dans le cadre la mise en place d'un dialogue régulier et structuré avec ces organisations et réseaux sur des questions d'intérêt commun tout en facilitant aussi le dialogue entre les organisations de la société civile elle-même.

En effet, dans le cadre du développement de la démocratie participative et d'une meilleure gouvernance européenne, le dialogue structuré et institutionnalisé entre la société civile organisée et l'Union revêt une importance toute particulière. Mais il requiert aussi impérativement un dialogue constant entre les différentes organisations de la société civile. En effet, ce dialogue au sein de la société civile organisée rend possible la formulation de positions concertées à l'adresse des institutions, avec un impact et une légitimité accrues

Le groupe de liaison est associé à l'organisation d'initiatives et de manifestations conjointes ainsi que d'auditions, de conférences ou d'ateliers à caractère thématique d'intérêt mutuel. Organisées conjointement avec le CESE, les Journées de la société civile sont la principale manifestation annuelle du groupe.

4 > Le caractère consultatif du dialogue social et civil doit-il être dépassé et être rendu plus contraignant ? (évaluation des politiques ? caractère décisionnel ? ...)

► **Alain Coheur** : A l'évidence, nous devons passer d'un mode consultatif à un mode plus contraignant. La question ne se situe pas tellement à ce niveau mais plutôt de savoir si les consultations sont réellement suivies d'effets. L'objectif majeur d'un tel dialogue civil est de consolider la démocratie, puisqu'une démocratie naturelle est basée sur un dialogue nourri et constant avec la société civile, associé au dialogue avec les représentants élus et au dialogue social entre employeurs et syndicats. Cependant, si la consultation est menée avec soin, elle peut contribuer au développement de nouvelles idées, fournir des expertises de valeurs et réconcilier les points de vue et les intérêts des différents acteurs en soutenant la formulation de politiques, leur mise en oeuvre et leur évaluation.

5 > La Commission européenne semble aujourd'hui décidée à relancer le dialogue interprofessionnel européen, notamment sur la question de la définition du salaire minimum. La crise ne risque-t-elle pas de marginaliser à nouveau le rôle des partenaires sociaux en donnant la primauté à la relance économique au détriment d'un renforcement effectif du dialogue social au niveau communautaire ?

► **Alain Coheur** : Je ne le pense pas ! parce que le dialogue social qui comprend tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'information entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun relatives aux politiques sociales et économiques est plus que jamais important et essentiel en tant de crise. Nous pouvons regretter que le dialogue social ne soit utilisé que dans le cadre de l'élaboration de certaines politiques européennes, la plupart concernant l'emploi, alors qu'au niveau national c'est un mécanisme beaucoup plus large mais nous pouvons nous réjouir que les débats s'ouvrent de plus en plus à l'échelle européenne comme sur l'équilibre vie privée vie professionnelle ou sur l'instauration de l'autorité européenne du travail...

Juillet 2020



IPSE



Regard sur...

Le dialogue social et civil en Europe



Alain Coheur

Membre du CESE européen et directeur des affaires internationales de la Mutuelle Solidaris

6

Le plan de relance pour l'Europe proposé par la CE mentionne l'économie sociale pour la première fois dans un document « politique ». Comment le dialogue peut-il être renforcé entre les syndicats et l'économie sociale pour promouvoir une économie plus alignée sur les ODD, une économie au service « des hommes et de planète » ?

► **Alain Coheur** : L'économie sociale est génétiquement porteuse des mécanismes d'un dialogue permanent avec les travailleurs et avec les affiliés/membres. Il ne faut pas refaire l'histoire mais l'économie sociale a toujours été à la pointe des évolutions sociétales parce qu'en étant en permanence à l'écoute des besoins des populations et en cherchant des solutions innovantes automatiquement nous créons les conditions d'un échange permanent. Nombreuses sont nos organisations qui se retrouvent autour des ODD, cependant il serait aussi opportun de mieux valoriser ce que nous sommes et ce que nous faisons dans le cadre des ODD, en cela l'initiative de la Commission européenne pourrait nous y aider.